

Assemblée générale de l'OMPI

**Quarantième et unième session (21^e session extraordinaire)
Genève, 1^{er} – 9 octobre 2012**

**AUDIT DE SURVEILLANCE FINANCIÈRE DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES
SUR LES PROJETS DE CONSTRUCTION ET LE PROJET RELATIF
À LA SÉCURITÉ DES BÂTIMENTS**

Document établi par le Secrétariat

1. Le présent document contient l'audit de surveillance financière du vérificateur externe des comptes sur les projets de construction et le projet relatif à la sécurité des bâtiments (document WO/PBC/19/18), qui sera soumis au Comité du programme et budget (PBC) de l'OMPI à sa dix-neuvième session, prévue du 10 au 14 septembre 2012.
2. La recommandation du PBC concernant ce document figurera dans le "Résumé des recommandations formulées par le Comité du programme et budget à sa dix-neuvième session, tenue du 10 au 14 septembre 2012" (document A/50/14).
3. *L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à prendre note du contenu du document WO/PBC/19/18 et de toute recommandation formulée, telle qu'elle figure dans le document A/50/14.*

[Le document WO/PBC/19/18 suit]

Comité du programme et budget

Dix-neuvième session Genève, 10 – 14 septembre 2012

AUDIT DE SURVEILLANCE FINANCIÈRE PAR LE VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES DANS LE DOMAINE DES PROJETS DE CONSTRUCTION ET DE SÉCURITÉ DES BÂTIMENTS

Document préparé par le Secrétariat

1. Conformément à l'article 11.10) de la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), le Contrôle fédéral suisse des finances, vérificateur externe des comptes désigné, a établi fin 2011 un "Audit de surveillance financière dans le domaine des projets de construction et des mesures de sécurité des bâtiments", daté du 22 décembre 2011, qui figure dans l'appendice du présent document.

2. Le vérificateur externe des comptes a noté que les trois recommandations qu'il avait émises dans son précédent rapport (voir le document WO/PBC/15/13 du 30 juin 2010) avaient toutes été mises en œuvre par le Secrétariat de manière satisfaisante. Il n'a formulé aucune nouvelle recommandation suite à son audit de 2011.

3. Le Comité du programme et budget est invité à recommander à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du contenu du présent document.

[L'appendice suit]



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Audit de surveillance financière dans le domaine
des projets de construction et des mesures de
sécurité des bâtiments



Rapport du Vérificateur des comptes

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI-WIPO)

Audit de surveillance financière dans le domaine des projets de construction et des mesures de sécurité des bâtiments

Le mandat de vérification extérieure des états financiers de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) doit être exercé par un membre de la plus haute instance de contrôle financier public du pays choisi et il est attribué personnellement. Fort de cette disposition et suite à l'Assemblée générale de l'OMPI et aux Assemblées des Unions de Paris, de Berne, de Madrid, de la Haye, de Nice, de Lisbonne, de Locarno, de l'IPC, du PCT et de Vienne, les représentants des Etats membres ont renouvelé le mandat au Gouvernement suisse jusqu'à l'année 2011 incluse, en tant que Vérificateur des comptes de l'OMPI et des Unions administrées par l'OMPI ainsi que des comptes des projets d'assistance technique exécutés par l'Organisation. Ainsi, le Gouvernement de la Confédération suisse m'a confié, en tant que Directeur du Contrôle fédéral des finances (CDF), le mandat de Vérificateur des comptes de l'OMPI.

Mon mandat est défini à l'article 6.2 du Règlement financier ainsi que par le Mandat additionnel pour la vérification des comptes annexé à ce Règlement. Je remplis ma fonction de manière autonome et indépendante, avec le soutien de collaborateurs du CDF.

Le CDF fournit les prestations relatives à l'audit externe des comptes de l'OMPI d'une manière complètement indépendante de son rôle d'organe suprême de surveillance financière de la Confédération suisse. Le CDF a une équipe de professionnels hautement qualifiés qui possède une large expérience des audits dans les organisations internationales.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

*M. Kurt Grüter
Directeur du Contrôle fédéral des finances
de la Confédération suisse
Monbijoustrasse 45
3003 Berne
tél. +41 (0)31 323 10 01
kurt.grueter@efk.admin.ch*

*ou :
M. Didier Monnot
Responsable de mandats
tél. +41 (0)31 323 10 48
didier.monnot@efk.admin.ch*

<u>Table des matières</u>	<u>Paragraphe</u>
Résumé de l'audit	-
Règlementation, normes et informations	1-11
Suivi des recommandations	12-13
Informations générales sur les projets	14-30
Nouveau bâtiment administratif	31-39
Nouvelle salle de conférence	40-49
Sûreté et sécurité externe des bâtiments	50-62
Conclusion	63-64

Annexes :

- 1) Liste des documents remis par l'OMPI
- 2) Enveloppe financière de la nouvelle construction au 30 juin 2011
- 3) Enveloppe financière du projet de nouvelle salle de conférence au 30 juin 2011

Berne, le 22 décembre 2011

No enreg. 1.11352.944.00330.02
modi/pfju

RESUME DE L'AUDIT

L'audit de surveillance financière en rapport avec le domaine des constructions à l'OMPI a donné un bon résultat d'ensemble. Le décompte final du nouveau bâtiment n'étant pas encore disponible au moment prévu pour cet audit, je tenais, étant donné que mon mandat de Vérificateur extérieur des comptes de l'OMPI prend fin au 30 juin 2012, à donner pour la dernière fois aux Etats membres un état de la situation de ces projets importants pour l'Organisation, à savoir le nouveau bâtiment administratif, la nouvelle salle de conférence et le projet lié à la sûreté et à la sécurité des bâtiments existants. Ce rapport pourrait servir de base d'une part à une vérification du décompte final à venir et d'autre part, à des audits futurs liés aux projets de construction de l'OMPI.

Les trois recommandations émises dans mon rapport précédent ont été mises en œuvre. Tant le comité de construction, le pilote que l'équipe de suivi du projet permettent d'avoir une gestion efficace des projets. La procédure de contrôle est mise en œuvre et les projets clairement documentés, notamment toutes les décisions du comité de construction. Le retard accumulé dans les travaux de construction du nouveau bâtiment administratif est documenté et motivé. Une convention prévoit une pénalité de CHF 2.225 millions envers l'entreprise générale. Ce montant me paraît plausible compte tenu des travaux supplémentaires mandatés par l'OMPI et l'absence de coûts dérivés pour l'OMPI, qui a pu remettre dans les délais le bâtiment loué. Les expériences vécues devraient permettre encore d'optimiser à l'avenir le suivi des travaux et la gestion future de nouveaux projets de construction.

REGLEMENTATION, NORMES ET INFORMATIONS

Réglementation financière et objet de la vérification

1. Outre les dispositions pertinentes des différentes Conventions et celles régies par les dispositions du Règlement financier de l'OMPI et de son Règlement d'exécution entré en vigueur le 1er janvier 2008 et modifié le 1er octobre 2009, les examens effectués dans le domaine des projets de construction, objet du présent rapport, ont consisté en un audit de surveillance financière par analogie aux normes de contrôle de l'INTOSAI¹. Ces normes de contrôle précisent que "... le contrôle des finances publiques comprend le contrôle de la régularité et la vérification de résultats" et que "la vérification de résultats englobe l'examen des aspects d'économie, de rentabilité/efficacité, d'efficacité et de régularité".
2. Avec la fin de la construction du nouveau bâtiment administratif et suite à mes audits précédents de 2009², et des années précédentes concernant ce projet, j'ai chargé deux collaborateurs qualifiés du Contrôle fédéral des finances de procéder, au siège du Bureau international à Genève, à un audit du décompte final du nouveau bâtiment administratif.
3. Toutefois, bien que l'immeuble ait été mis en exploitation et que le déménagement a eu lieu, des retards dans la réalisation et la réception des travaux n'ont pas permis l'établissement d'un décompte final que j'aurais pu vérifier. Etant donné que mon mandat de Vérificateur extérieur des comptes de l'OMPI prend fin au 30 juin 2012, je

¹ Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des finances publiques

² Rapport 9045 „Audit intermédiaire du projet de construction du nouveau bâtiment administratif et de stockage supplémentaire – suivi de l'audit 2008“

tenais à donner pour la dernière fois aux Etats membres un état de la situation de ce domaine important pour l'organisation.

4. J'ai donc chargé mon équipe d'audit de réaliser une vérification intermédiaire au 30 juin 2011 des projets de construction du nouveau bâtiment administratif, de la nouvelle salle de conférence et des mesures de sûreté et de sécurité liées aux bâtiments existants. Cette analyse s'est déroulée sur plusieurs périodes entre les mois de juin et août 2011.
5. Le présent rapport fait également le point de la situation de ce qui a été fait depuis mon dernier audit ainsi que sur la mise en œuvre de mes précédentes recommandations. Ce rapport pourrait servir de base d'une part à une vérification du décompte final à venir et d'autre part, à des audits futurs liés aux projets de construction de l'OMPI.
6. Je réitère la constatation émise à l'occasion de mon précédent rapport³, à savoir que «les conditions étaient réunies pour permettre un déroulement normal de la phase de construction et que les intervenants ont le projet bien en mains». Par conséquent, l'organisation de projet n'a pas été vérifiée et remise en cause par mes collaborateurs durant cet audit. Par contre, ils ont examiné le non respect de la planification initiale et ainsi que le calcul de la pénalité, même si le retard accumulé dans la réalisation du bâtiment administratif soit clairement documenté et motivé dans les documents mis à leur disposition.

Normes d'audit, informations et remerciements

7. Les vérifications ont été effectuées selon les Normes d'audit internationales publiées par l'IAASB (ISA - Edition 2010)⁴, ainsi qu'en respect du mandat additionnel faisant partie intégrante du Règlement financier de l'OMPI et de son Règlement d'exécution.
8. Les questions d'importance mineure qui ont été clarifiées et discutées avec les responsables en cours de travaux ne sont pas relevées dans ce rapport.
9. D'autres points nécessitant des améliorations ont été portés à la connaissance du Service des finances lors de la discussion finale des 12 décembre 2011. Des recommandations ont été émises à cette occasion et ont été approuvées. Je renonce donc à reproduire les points concernés ainsi que les propositions d'amélioration y relatives dans le présent rapport afin de n'attirer l'attention des Etats membres que sur les recommandations que je considère comme essentielles.
10. Lorsque des vérifications par sondage ont été effectuées, mes collaborateurs ont sélectionné les échantillons en fonction des risques ou de l'importance relative des montants enregistrés dans les rubriques examinées.
11. Je remercie de l'obligeance avec laquelle les renseignements et les documents ont été transmis par tous les fonctionnaires de l'OMPI qui ont été sollicités. Au cours des travaux d'analyse, mes collaborateurs se sont régulièrement entretenus avec Mlle Boutillon, Directrice de la Division de l'infrastructure des locaux et secrétaire du Comité de construction, M. Vitry de la section des dépenses du Service des finances, M. Favero, consultant et coordinateur de l'Equipe interne de suivi du projet, Division de l'infrastructure des locaux, M. Efendioğlu, de l'audit interne et d'autres services de l'OMPI.

³ Rapport 9045 „Audit intermédiaire du projet de construction du nouveau bâtiment administratif et de stockage supplémentaire – suivi de l'audit 2008“

⁴ „International Standards on Auditing (ISA) en édition 2010“ publiés par l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board).

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DES RAPPORTS PRECEDENTS

12. Les trois recommandations émises à l'occasion de mon audit précédent et rappelées pour mémoire ci-après ont toutes été suivies d'effet et peuvent être considérées comme mises en œuvre. Leur suivi a été traité dans les différents chapitres correspondants de ce rapport.
 - Recommandation n°1: S'assurer que l'assistance du coordinateur de l'Equipe interne qui sera mise en place soit à même de procéder au suivi et à la réconciliation du contrôle des coûts avec le Pilote et le Service des finances de l'OMPI et que la coordination des activités internes à l'OMPI liées au projet du nouveau bâtiment soit garantie.
 - Recommandation n°2: Le Comité de construction veillera à la conformité de l'utilisation de la provision pour « Divers et imprévus » à la définition donnée dans mon précédent rapport.
 - Recommandation n°3: Mentionner dans le contrôle des coûts tous les montants disponibles et assurer la conformité de leur utilisation avec la définition donnée. Chaque sollicitation de ces montants doit être dûment documentée.
13. Les autres recommandations⁵ concernant le domaine de l'immobilier qui avaient été formulées lors de précédents audits et qui peuvent être considérées comme implémentées ou en voie de l'être ne sont pas reprises dans ce rapport.

INFORMATIONS GENERALES SUR LES PROJETS DE CONSTRUCTION

Les informations sur les projets de construction sont bien documentées

14. Les constatations et les analyses contenues dans ce rapport reposent non seulement sur différents entretiens avec les fonctionnaires de l'OMPI mais également sur une documentation complète préparée par le secrétariat du Comité de construction remise au début de l'audit. La liste de la documentation remise figure en annexe no 1 de ce rapport.
15. Comme lors des audits précédents, la documentation remise par le secrétariat du Comité de construction permet de bien suivre l'ensemble des missions qui ont été menées. De plus, la rédaction systématique de comptes rendus des réunions permet de documenter au mieux les activités du secrétariat du Comité de construction. Il est à noter que l'introduction, dès le mois de septembre 2008, dans chaque procès verbal, d'un résumé des décisions prises lors des sessions, a facilité grandement la lisibilité des rapports.
16. Tous les procès-verbaux établis par le secrétariat du Comité de construction sont complétés des mises à jour du statut des actions menées par le Comité, de l'état des engagements et des paiements et du registre des risques du Comité de construction. Les rapports mensuels du Pilote et de l'entreprise générale adressés au Comité de construction ainsi que les mémorandums internes établis par le coordinateur de

⁵ Les recommandations Nos 1 et 3 formulées dans le rapport du 05.07.10 sur l'audit des comptes 2008-2009 (rapport No 10027), respectivement les recommandations Nos 1 et 2 mentionnées dans le rapport du 27.10.10 sur l'audit du bilan d'ouverture 2010 suite au retraitement selon les normes IPSAS (rapport No 10327).

L'Equipe interne concernant les sujets à traiter par le Comité lors de ses sessions sont également joints aux procès-verbaux.

Bref rappel des décisions des Etats membres

17. A titre de rappel, les Etats membres ont approuvé, lors de la réunion du 12 décembre 2008 :
 - le budget actualisé et consolidé pour le projet relatif à la nouvelle construction pour un montant de CHF 145.7 millions,
 - l'utilisation de l'option prévue d'accroître le recours au prêt bancaire (pour le projet relatif à la nouvelle construction), dans la limite contractuelle de CHF 16 millions, pour financer la provision pour «Divers et imprévus» et les modifications durant la phase de construction,
 - l'autorisation pour la dotation d'un montant de CHF 20 millions (pour le projet relatif à la nouvelle construction), prélevé sur les réserves de l'OMPI,
 - le prélèvement d'un montant de CHF 4.2 millions sur les réserves de l'OMPI, en 2009, aux fins de l'élaboration d'un dossier architectural et technique complet pour un projet d'une nouvelle salle de conférence qui sera présenté aux Etats membres pour examen et décision en septembre 2009 et
 - le renforcement des normes de sûreté et de sécurité pour les bâtiments existants, respectivement la dotation de CHF 7.6 millions à imputer au fonds de réserve (pour le projet de sécurité, voir aussi chiffre 54).
18. Il est à noter que la Suisse en tant que pays hôte a proposé de participer au financement à hauteur de CHF 2 millions pour le projet de sécurité. Le budget total des mesures de sécurité concernant les bâtiments existants s'élève donc à CHF 9.6 millions à fin 2008.
19. Lors de l'Assemblée des Etats membres de l'OMPI du 22 septembre au 1^{er} octobre 2009, ces derniers ont encore avalisé les points suivants :
 - approbation de l'exécution du projet envisagé de nouvelle salle de conférence,
 - approbation du coût estimatif total de CHF 64.2 millions, en prenant acte du fait qu'une somme de CHF 4.2 millions avait déjà été approuvée en 2008,
 - autorisation d'utiliser, si nécessaire, une provision pour divers et imprévus d'un montant de CHF 4 millions et
 - approbation que le solde de financement du projet provienne d'un crédit de CHF 24 millions tiré des réserves de l'OMPI et d'un prêt commercial de CHF 40 millions.
20. Lors de l'Assemblée du 20 au 29 septembre 2010, les Etats membres ont pris connaissance des différents rapports d'avancement relatif au nouveau bâtiment administratif, à la nouvelle salle de conférence et au projet de renforcement des normes de sûreté et de sécurité pour les bâtiments existants :
 - La «charte des projets de construction de l'OMPI⁶» a été modifiée afin de tenir compte des changements dans la conception des projets, consistant à séparer clairement le projet relatif à la nouvelle construction et le projet de la nouvelle salle de conférence. La charte a également été mise à jour par l'adjonction de plusieurs informations relatives à la nouvelle équipe de haute direction, à l'introduction des normes IPSAS, du nouveau Règlement financier et son règlement d'exécution.
 - Le registre des risques de l'OMPI et le registre des risques du pilote continuent d'être mis à jour pour ces trois projets.

⁶ Charter for the construction projects of the WIPO, v.09 (2010)

Une organisation de projet adéquate

21. Une assistante a rejoint en juin 2009 le coordonnateur de l'Equipe interne de suivi du projet. Elle lui apporte l'appui nécessaire afin d'assurer la coordination des activités internes à l'OMPI, le suivi et les besoins opérationnels. L'appui fourni pour le contrôle des coûts est apporté principalement par l'assistant de la secrétaire du Comité de construction. L'organisation de projet décrite au chiffre 11 de mon rapport précédent rapport⁷, n'a sinon subi aucune autre modification. Par conséquent, la recommandation No 1 qui en a découlé peut être considérée comme mise en œuvre.

La surveillance des projets est garantie

22. Pour les trois projets⁸, faisant l'objet de notre vérification, la gestion et le contrôle des coûts se basent sur les structures existantes. Les outils de gestion sont notamment la Charte de projet, la gestion externe par le pilote du projet, la gestion interne par le Comité de construction et l'équipe interne de suivi du projet. Etant donné l'importance de ces projets, le Vérificateur des comptes a également livré plusieurs rapports d'audit au cours de ces dernières années.
23. Les vérifications liées au contrôle des coûts me permettent de confirmer que toutes les demandes de libération de crédits émises par l'équipe interne de suivi du projet ont été approuvées par le comité de construction et sont correctement documentées. Par conséquent, la recommandation No 3 de mon dernier rapport peut être considérée comme mise en œuvre.
24. De son côté, l'auditeur interne a écrit deux rapports dans ce domaine. Le premier rapport date de septembre 2010⁹ et le deuxième de mai 2011¹⁰. L'objectif fixé dans cet audit consistait à faire une revue des risques liés aux projets de construction. Conformément à un mémorandum interne¹¹, il convient de signaler que la plupart des recommandations émises par l'auditeur interne ont été rapidement mises en œuvre.

Une analyse de risques des projets effectuée de manière professionnelle

25. La Directrice de la division de l'infrastructure des locaux effectue une analyse de risques pour chaque projet de construction. Les risques sont répartis dans les domaines suivants : gestion du projet, planification générale et suivi des travaux, conflits et litiges, finances, risque politique et risque technique. Chaque risque identifié est évalué selon la probabilité d'intervenance et l'impact. Pour chaque risque, les mesures identifiées sont suivies par les responsables définis. La traçabilité de l'information est garantie, car toute modification opérée figure dans le tableau. En tant qu'outil de conduite, cette analyse de risque permet de suivre les projets de construction et d'être ainsi proactif dans leur gestion respective. Les risques internes ont clairement été identifiés et correspondent à mon appréciation.
26. Parallèlement à cette analyse, le pilote effectue également sa propre analyse de risques, qui fait partie intégrante de chaque rapport mensuel du pilote au comité de construction.

⁷ Rapport 9045 „Audit intermédiaire du projet de construction du nouveau bâtiment administratif et de stockage supplémentaire – suivi de l'audit 2008“

⁸ Projet de construction du nouveau bâtiment administratif, projet de la nouvelle salle de conférence et mesures de sûreté et de sécurité liées aux bâtiments existants

⁹ INTERNAL AUDIT REPORT, Review of WIPO Risk Registers for the Construction Projects, September 1, 2010

¹⁰ INTERNAL AUDIT REPORT, Review of WIPO Risk Registers for the Construction Projects, May 20, 2011

¹¹ Mémorandum interne du 27 mai 2011 du Directeur IAOD au DG

Un flux d'informations en lien avec les projets qui fonctionne

27. Le flux d'informations est défini dans la charte sur les projets de construction et correspond à l'organisation mise en place. A titre de rappel, en tant qu'organe décisionnel, le comité de construction se réunit en principe une fois par mois. Par ses séances hebdomadaires, l'équipe interne de l'OMPI se charge de transmettre les informations du pilote, traite les questions en suspens et édite les mémos à l'intention du comité de construction.
28. Dans le cadre des examens effectués, la recommandation No 2 de mon dernier rapport peut être considérée comme mise en œuvre. Le comité de construction et l'équipe interne de suivi du projet ont veillé et veillent à l'utilisation conforme de la provision pour « Divers et imprévus » et respectent ainsi la définition donnée. Toutes les décisions sont clairement documentées et justifiées.

Application des normes IPSAS

29. Le traitement comptable lié à l'activation des bâtiments se doit d'être conforme aux normes IPSAS appliqués par l'OMPI. Ce point n'a pas été traité durant cet audit. Cependant il est essentiel de définir clairement les règles et les besoins du Service des finances et ainsi d'assurer la présentation des informations. D'après les informations reçues, une personne sera nommée prochainement pour renforcer ce service et participer à la répartition des coûts de construction en fonction des composantes d'évaluation définies de manière identique à tous les bâtiments de l'OMPI.
30. L'activation du nouveau bâtiment, conformément à la réception (partielle) des travaux, devrait avoir lieu pour la date du 1^{er} juillet 2011. Comme convenu lors de l'établissement, pour la première fois selon les normes IPSAS, du bilan d'ouverture de l'OMPI au 1^{er} janvier 2010, les travaux liés au concours d'architecture n'ont pas été activés. Les honoraires du pilote et de l'architecte (de l'équipe de suivi du projet) sont par contre des coûts à activer, car ils font partie intégrante des coûts de construction, au même titre que les intérêts intercalaires.

VERIFICATION DU PROJET LIE AU NOUVEAU BATIMENT ADMINISTRATIF

Etat des lieux du projet au 30 juin 2011

31. La planification initiale des travaux de l'entreprise générale n'a pas pu être respectée. Il était prévu de réceptionner les travaux pour le 8 octobre 2010, délai repoussé au 25 novembre 2010. Des réceptions partielles ont alors eu lieu. Finalement, l'autorisation de mise en service n'a été donnée qu'à mi mars 2011. Ce retard s'explique à la fois par des commandes supplémentaires de l'OMPI, des travaux qui n'avaient pas été prévus, ainsi que des retards dans l'exécution de certains travaux. A cela s'ajoute la complexité de gestion parallèle des trois projets, qui parfois nécessitait de reconsidérer les choix initiaux et ainsi modifier la réalisation des travaux.
32. Compte tenu des retards accumulés, tous les paiements en faveur de l'entreprise générale ont été bloqués par le pilote en novembre 2010. Les points principaux qui sont encore en suspens à fin août 2011 sont les suivants :
 - Façades et verrières toitures,
 - Couloir de liaison S-1 entre le nouveau bâtiment administratif et le bâtiment existant AB,

- Remplacement du revêtement de sol de la cafétéria et autres zones (jardins, réception dans l'atrium 1, etc.),
 - Divers travaux de sanitaires.
33. Le déménagement de la totalité du personnel, dont les bureaux étaient situés dans le bâtiment loué par l'OMPI, a été effectué. Selon les informations obtenues, ce bâtiment sera remis au 31 août 2011, en respectant le délai initialement fixé.
34. Conformément au contrat¹² signé avec l'entreprise générale (EG), une première pénalité de CHF 500'000 a été fixée suite au report de la réception des travaux du 8 octobre au 25 novembre 2010. Comme ce nouveau délai n'a pas non plus été respecté, la pénalité a été recalculée pour finalement se monter à CHF 2.225 millions. Bien que ce montant n'ait pas fait l'objet d'une analyse détaillée par mes collaborateurs, il me paraît être plausible. Ce montant a été négocié d'un commun accord entre les parties.

Le contrôle des coûts de l'enveloppe financière révisé est adéquat

35. Selon la situation au 30 juin 2011, l'enveloppe financière révisée au 31 décembre 2008 est de CHF 161.74 millions (y compris le budget complémentaire de CHF 16 millions). Le montant engagé est de CHF 155.79 millions pour des paiements de CHF 143.01 millions (voir annexe no 2 du rapport). Le tableau de contrôle des coûts établi par l'équipe interne de suivi du projet est réconcilié avec la comptabilité.
36. La situation intermédiaire permet de constater qu'un éventuel dépassement budgétaire est improbable, CHF 4.87 millions n'étant pas encore engagés sur la rubrique Provisions et réserves.
37. La vérification de l'adaptation du plan de paiement conformément aux différents avenants et le contrôle des paiements sur la base des pièces comptables n'ont pas amené de commentaires particuliers.
38. Bien que l'immeuble ait été mis en exploitation, le contrôle des coûts présente encore un montant de CHF 8.66 millions à payer. Ce montant retenu permet de couvrir entre autres les travaux non réceptionnés par l'OMPI, ainsi que le montant lié à la pénalité calculée.
39. Comme déjà signalé lors de l'audit du bilan d'ouverture IPSAS de l'OMPI et en référence à la norme IPSAS 17, le paiement de la pénalité ne doit pas être considéré comme un produit extraordinaire sur l'exercice 2011. Ce montant doit être réparti de manière pragmatique afin de réduire les coûts de construction des différentes composantes du bâtiment qui seront activées.

VERIFICATION DU PROJET DE NOUVELLE SALLE DE CONFERENCE

Etat des lieux du projet au 30 juin 2011

40. Le contrat d'EG à prix forfaitaire pour la construction d'une nouvelle salle de conférence de l'OMPI a été signé le 30 mai 2011 pour un montant de CHF 53.237 millions. Les travaux ont été attribués à la même EG qui a été chargée de construire le nouveau bâtiment administratif, sur la base de la sélection effectuée en février

¹² Contrat n°PCD/06/083 du 8 février 2008

2011 par le Jury selon le même processus de sélection que celui qui avait été mis en place en 2006 pour le projet de nouvelle construction.

41. Le projet consiste dans l'exécution de la nouvelle salle de conférence équipée de cabines de traduction et tous ses locaux annexes ainsi que dans l'exécution des adaptations dans le bâtiment principal existant AB. Dans le contrat, l'OMPI dispose d'une option pour demander à l'EG l'exécution d'un centre d'accès le long du chemin des Colombettes. Cette option ne pourra être réalisée que moyennant une confirmation de l'OMPI à l'EG.
42. L'OMPI a estimé nécessaire de faire réaliser à l'EG certains travaux préliminaires d'infrastructure lors de la construction du nouveau bâtiment administratif. Ces travaux correspondent aux travaux préliminaires de terrassement liés à la construction d'une paroi de pieux forés sécants (correspondant à un montant de CHF 247'951.85). Le contrat précise bien que l'EG déclare accepter ces travaux préliminaires, qu'il n'y a aucune réserve à formuler et que ces travaux lui permettront d'exécuter sans réserve aucune les travaux en lien avec la nouvelle salle de conférence.
43. L'EG se doit de respecter les délais suivants : début du chantier le 15 août 2011, réception de l'ouvrage (sans le centre d'accès) pour le 26 avril 2013 et réception des travaux liés au centre d'accès le 26 avril 2013, pour autant que l'OMPI ait confirmé son choix le 30 mars 2012 au plus tard. La pénalité fixée dans le contrat est de CHF 10'000 par jour de calendrier de retard.
44. Comme l'offre de l'EG relative aux travaux du centre d'accès a dépassé le budget approuvé d'environ 60%, l'OMPI a décidé, afin de garantir les prix unitaires autant que possible, d'inclure ces travaux en tant qu'option sous réserve d'une confirmation à l'EG au plus tard le 30 mars 2012, ladite confirmation incluant la possibilité de remettre à l'EG un projet révisé pour le centre d'accès. L'OMPI a aussi la possibilité d'effectuer un nouveau projet qui sera soumis à une nouvelle offre. Un groupe de conduite ad hoc a été créé à cet effet afin d'étudier les options de réduction des coûts, options qui seront discutées en septembre 2011.
45. Il convient de préciser que, tant les membres du management de l'EG, que la future équipe chargée d'effectuer les travaux sur place ont changé. L'OMPI, en particulier l'équipe de suivi du projet et le pilote, veillera à être plus contraignant et proactif concernant le suivi des travaux. La planification des travaux et ainsi le délai fixé pour la réception des travaux continueront d'être mis à jour en fonction de l'évolution des travaux. L'organisation et la répartition des compétences, tant au niveau de la gestion et du contrôle des coûts, est identique au précédent projet.

Enveloppe financière révisée et contrôle des coûts

46. Au 30 juin 2011, pour une enveloppe financière de CHF 68,2 millions (approuvé le 1^{er} octobre 2009), CHF 62.87 millions ont été engagés et des paiements de CHF 7.18 millions ont été effectués. La provision pour divers et imprévus se monte à CHF 4 millions (voir annexe 2 du rapport).
47. La mise en chantier des travaux a eu lieu le 15 août 2011 comme prévu selon les termes fixés dans le contrat. Bien qu'étant au début des travaux, le contrôle des coûts (sans le centre d'accès) présentait un dépassement de l'enveloppe financière. Sur proposition du Secrétariat (document WO/PBC/18/10, sous couvert du document A/49/12), les Assemblées ont approuvé le 5 octobre 2011 (document A/49/18 Prov.) une révision de l'enveloppe budgétaire. Par conséquent, à la date d'établissement du rapport d'audit, l'enveloppe financière pour le projet (y compris le centre d'accès) a été mise à jour avec l'approbation des Etats membres et il n'y a donc plus de « dépassement de l'enveloppe financière ».

48. Des travaux pour CHF 51.25 millions ont d'ores et déjà été engagés par l'OMPI. Ce montant correspond à l'offre nette forfaitaire arrondi du contrat signé avec l'EG (CHF 53.237 millions) réduit de CHF 2'250'751 (correspondant aux travaux d'aménagements extérieurs et sanitaires, qui avaient déjà été engagés dans le cadre du nouveau bâtiment administratif) et augmenté de CHF 261'002 (correspondant aux travaux préparatoires).
49. Le contrôle par sondage des pièces comptables liées aux honoraires de l'architecte n'a pas montré de problèmes particuliers.

ANALYSE DU PROJET LIE A LA SURETE ET LA SECURITE EXTERNE DES BATIMENTS DE L'OMPI

Etat des lieux du projet au 30 juin 2011

50. Le projet de renforcement des normes de sûreté et de sécurité des bâtiments appartenant à l'OMPI s'inscrit dans la mise en œuvre des recommandations du système unifié de sécurité des Nations Unies (UN Security Management System). Il concerne la mise à niveau des normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges, ou normes UN H-MOSS (UN Headquarters Minimum Operational Security Standards).
51. Suite à un préavis défavorable des services compétents de l'Etat hôte, le Service fédéral de la Police fédérale (FEDPOL) et le Service de la coordination de la sûreté et de la sécurité de l'OMPI ont modifié le cahier des charges du périmètre de sécurité et un nouveau projet a été élaboré durant l'été 2010.
52. Le 9 juin 2011, une demande complémentaire d'autorisation de construire pour le périmètre de sécurité a été déposée.
53. Le périmètre de sécurité du nouveau bâtiment administratif et de la future salle de conférence est entièrement financé par l'OMPI et les coûts font donc partie intégrante des projets respectifs.
54. La Suisse en tant qu'Etat hôte avait proposé initialement de participer au financement à hauteur de CHF 2 millions. Les instances fédérales, d'entente avec les instances cantonales concernées ont décidé d'augmenter cette somme à CHF 5 millions¹³. Le coût total des mesures de sécurité concernant les bâtiments existants s'élève donc à CHF 12.6 millions, dont CHF 7.6 millions sont financés par l'OMPI.
55. Le contrôle des coûts au 30 juin 2011 présente, pour un budget actualisé de CHF 12.5 millions, CHF 1.5 million d'engagements et CHF 0.84 million de paiements.
56. Concernant les mesures de sécurité se rapportant aux projets de construction, la structure organisationnelle est la même que celle définie dans le cadre des deux projets analysés dans ce rapport.

Gestion des travaux conjointe

57. La Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales (FIPOI) et l'OMPI ont signé conjointement un protocole d'accord¹⁴ pour que la gestion des travaux soit faite par la FIPOI en collaboration avec l'OMPI.

¹³ Lettre du 27 août 2009 de la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève.

¹⁴ Memorandum of understanding signé le 21 juin 2011

Contrôle des coûts, des risques résiduels subsistent

58. Le contrôle par sondage des pièces comptables liées aux honoraires de l'architecte n'a pas montré de problèmes particuliers.
59. Les coûts liés aux mesures de sécurité concernant les nouveaux bâtiments (bâtiment administratif et nouvelle salle de conférence) ne figurent pas dans ce projet. Cette situation présente un risque au niveau de la répartition de ces coûts entre les bâtiments existants et entre les nouvelles constructions. L'équipe interne de suivi de projet se doit ainsi d'être rigoureuse quant à la répartition de ces coûts, décision à faire valider par le comité de construction. En pratique, le tableau de suivi des engagements financiers pour les questions de sécurité externe et interne illustrant la répartition du financement entre les trois budgets (bâtiments existants, projet de nouvelle construction et projet de nouvelle salle de conférence) est présenté périodiquement au Comité de construction et toute demande d'utilisation de fonds attribués à ces questions fait l'objet d'une demande expresse présentée de la manière habituelle au moyen d'un memorandum du Coordonnateur de l'équipe interne; seul le Comité de construction est habilité à approuver de telles demandes lorsqu'elles concernent les budgets des projets de nouvelle construction et de nouvelle salle de conférence.
60. Selon les entretiens effectués et sur la base du protocole d'accord entre la FIPOI et l'OMPI, je constate que les règles ont clairement été fixées. Par la décision de centraliser l'exécution et la gestion des travaux à la FIPOI, le risque d'éventuel double paiement ou de mauvaise attribution de coût sont maîtrisés. Toutes les factures sont validées par la FIPOI. Celle-ci libère les paiements sur la part qu'elle finance directement. Les factures en lien avec les travaux financés par l'OMPI sont également visées par la FIPOI et ensuite transmises à l'OMPI pour deuxième validation et paiement.
61. Le Service de coordination de sûreté et de sécurité collabore étroitement avec l'équipe interne de suivi des projets. Chaque secteur touché par des mesures de sécurité est clairement identifié, ce qui permet d'attribuer correctement les coûts selon une clé prédéfinie à l'interne.
62. Le traitement IPSAS devrait encore être analysé afin de déterminer si ces coûts sont à activer ou non. Jusqu'à ce jour, les dépenses liées aux mesures de sécurité ont été considérées comme entretien et n'ont donc pas été activées. Compte tenu de la plus value sur la construction apportée par ces mesures dans le cadre de ce projet, je pars du principe qu'elles feront partie intégrante de la valeur des bâtiments et devraient ainsi être activées et amorties en conséquence.

CONCLUSION

63. L'OMPI a pris toutes les mesures organisationnelles et de contrôle nécessaires afin d'assurer la conduite et la gestion des projets liés au nouveau bâtiment, à la nouvelle salle de conférence, ainsi qu'aux mesures de sûreté et sécurité des bâtiments existants. Les trois recommandations émises lors de mon audit précédent ont été mises en œuvre. Les différents résultats en rapport avec les objectifs de révision fixés dans le cadre de cet audit n'ont pas montrés de problèmes majeurs, comme d'ailleurs les contrôles des pièces comptables effectués par sondage pour ces trois projets. L'OMPI pourra utiliser ses expériences acquises afin d'optimiser encore la gestion du projet de construction de la nouvelle salle de conférence.

64. Comme signalé en introduction, ce rapport cherche à faire un état de situation au 30 juin 2011. Il devrait donc permettre au pays désigné comme futur vérificateur extérieur des comptes de l'OMPI, d'effectuer le contrôle des coûts sur la base du décompte final et planifier de futurs audits dans le domaine de la construction, pour autant que ce type de révision entre dans le cadre de sa stratégie d'audit.

K. Grüter
Directeur du
Contrôle fédéral des finances
de la Confédération suisse
(Vérificateur des comptes)

Annexe 1 à 1.11352.944.00330.02

Liste des documents remis par l'OMPI

Documents remis au Vérificateur externe – le 30 mai 2011

- Charte du projet relatif à la nouvelle construction de l'OMPI ; version v.09 (2010)

Rapports du Comité de construction :

- Session 2008/06 23.06.2008
- Session 2008/07 17.07.2008
- Session 2008/08 08.09.2008
- Session 2008/09 27.10.2008
- Session 2008/10 29.10.2008
- Session 2008/11 25.11.2008
- Session 2008/12 19.12.2008
- Session 2009/01 20.01.2009
- Session 2009/02 20 et 27.02.2009
- Session 2009/03 11.03.2009
- Session 2009/04 07.04.2009
- Session 2009/05 23.04.2009
- Session 2009/06 15.05.2009
- Session 2009/07 03.06.2009
- Session 2009/08 19.06.2009
- Session 2009/09 26.06.2009
- Session 2009/10 24.07.2009
- Session 2009/11 04.09.2009
- Session 2009/12 07.10.2009
- Session 2009/13 04.11.2009
- Session 2009/14 08.12.2009
- Session 2009/15 15.12.2009
- Session 2010/01 09.02.2010
- Session 2010/02 16.02.2010
- Session 2010/03 17.03.2010
- Session 2010/04 29.04.2010
- Session 2010/05 10.06.2010
- Session 2010/06 17.06.2010
- Session 2010/07 13.07.2010
- Session 2010/08 07.09.2010
- Session 2010/09 06.10.2010
- Session 2010/10 03.11.2010
- Session 2010/11 10.12.2010
- Session 2011/01 25.01.2011
- Session 2011/02 17.02.2011
- Session 2011/03 01.04.2011

Autres documents :

- Registre des Risques OMPI ; 31.03.2011
- Brochure de l'Architecte; Projet de Nouvelle salle de conférence
- WO/PBC/1 3/6(c) ; Comité de Programme et Budget; Proposition relative à une nouvelle salle de conférence; 10-11.12.2008
- A146/6(c); Assemblées des Etats Membres de l'OMPI; Proposition relative une nouvelle salle de Conférence; 12.12.2008
- A/46/12; Assemblées des Etats Membres de l'OMPI ; Extrait du Rapport Général
- WO/PBC/1 4/10; Comité de Programme et Budget; Proposition détaillée relative à la Phase II du Projet de nouvelle salle de conférence ; 14-16.09.2009
- A/47/12; Assemblées des Etats Membres de l'OMPI; Proposition détaillée relative à la Phase II du Projet de nouvelle salle de conférence ; 22.09-01.10.2009
- A/47/16; Assemblées des Etats Membres de l'OMPI ; Extrait du Rapport Général ; 22.09-01.10.2009
- WO/PBC/15/20; Comité de Programme et Budget; Rapport sur l'état d'avancement du Projet relatif à la nouvelle salle de confrence; 01 -03.09.2010
- A/48/2; Assemblées des Etats Membres de l'OMPI; Rapport sur l'état d'avancement du Projet relatif à la nouvelle salle de conférence; 20-29.09.2010

Liste additionnelle de documents remis au Vérificateur externe - le 31 mai 2011 :

- Copie du contrat d'entreprise générale pour le projet de nouvelle salle de conférence
- Registre des risques de l'OMPI (Update No. 34, April 30, 2011) (version complète et extrait)
- Rapport d'audit externe: "Audit intermédiaire du projet de construction du nouveau bâtiment administratif et de stockage supplémentaire - suivi de l'audit 2008" et observations du Secrétariat de l'OMPI
- Documents WO/GA139/3 (septembre 2010) et WO/PBC/15/13 (septembre 2010)

Liste de documents remis au Vérificateur externe - le 10 août 2011 :

- Rapport du Comité de construction, session 2011/04 du 4 mai 2011.
- Memorandum daté du 31 mai 2011, intitulé 'Summary of decisions' - Construction Committee session 2011/05 (May 24, 2011).
- Memorandum daté du 23 juin 2011, intitulé 'Summary of decisions' - Construction Committee session 2011/06 (June 21, 2011).
- Memorandum daté du 20 juillet 2011, intitulé 'Summary of decisions' - Construction Committee session 2011/07 (July 13, 2011).
- Document WO/PBC/18/9 (July 15, 2011), intitulé 'Progress Report on the New Construction Project'
- Document WO/PBC/18/10 (July 15, 2011), intitulé 'Progress Report and Proposal on the New Conference Hall Project'

OMPI - NOUVELLE CONSTRUCTION

ANNEXE 2

TABLEAU BUDGET ET COUTS REVISES

page 1

Date: 30.06.2011

CFC DESCRIPTION	Enveloppe financière APPROUVEE
Date contrôle des coûts OMPi	
Contrôle des coûts OMPi mis à jour le	
Situation des paiements OMPi au	
Date du rapport d'Audit	
Approbation des Etats membres	12/12/08

Enveloppe financière révisée 2009
31/12/08
05/06/09
17/08/09

Montants payés 2008	Montants payés 2009	Montants payés 2011
30/06/08	31/05/09	30/06/11

CONSTRUCTION ET MAITRE D'OUVRAGE

COUTS DE CONSTRUCTION (CFC 1 à 5)	117,768,338
Coûts de construction travaux préparatoires	1,228,988
Total coûts de construction bâtiment	116,539,350
SOUS-TOTAL CONSTRUCTION	117,768,338
FRAIS MAITRE D'OUVRAGE (CFC 1, 2, 3, 4, 5, 9)	27,974,305
1 Travaux préparatoires	305,356
2 Bâtiment	872,000
3 Equipements d'exploitation	2,021,200
33 Installations électriques	1,538,200
<i>Fourniture central téléphonique et terminaux</i>	768,200
<i>Centre informatique (sans éléments actifs)</i>	643,000
<i>Aménagements niveau-4 et rez salles de réunions</i>	127,000
<i>Aménagement niveau-4</i>	27,000
<i>Aménagements rez salles de réunions</i>	100,000
<i>IP Téléphonie (budget central TT)</i>	588,200
34 Chauffage, ventilation, air conditionné	350,000
35 Installations sanitaires	30,000
36 Aménagements intérieurs 1	103,000
4 Aménagements extérieurs	19,819
5 Frais secondaires	24,225,930
51 Autorisations, taxes	1,459,426
52 Echantillons, reproductions, maquettes	1,427,219
53 Assurances	39,470
56 Autres frais	993,708
59 Honoraires	20,306,107
<i>Honoraires mandataires</i>	18,415,473
<i>Architecte</i>	9,296,000
<i>Sous-traitants architecte</i>	2,559,310
<i>Ingénieurs civils</i>	3,149,530
<i>Ingénieurs électricité</i>	1,630,800
<i>Ingénieurs CVC</i>	1,076,700
<i>Ingénieur sanitaire</i>	637,209
<i>Honoraires géomètre pour cadastration</i>	30,000
<i>Planification circulation</i>	26,404
<i>Gestion déchets chantier</i>	7,020
<i>Analyses pins</i>	2,500
<i>Honoraires modifications de projet</i>	1,346,577
<i>Honoraires complémentaires divers</i>	846,577
<i>Honoraires travaux complémentaires MO</i>	500,000
<i>Data center</i>	659,536
<i>Aménagement niveau-4</i>	214,000
<i>Aménagements rez salles de réunions</i>	80,000
<i>IP Téléphonie</i>	180,000
<i>Honoraires divers</i>	
Audit	544,057
9 Ameublements	530,000
SOUS-TOTAL MAITRE D'OUVRAGE	27,974,305
TOTAL CONSTRUCTION ET MAITRE D'OUVRAGE	145,742,643

117,768,338
1,228,988
116,539,350
117,768,338
27,974,305
305,356
872,000
1,841,200
1,358,200
643,000
27,000
100,000
588,200
350,000
30,000
103,000
19,819
24,225,930
1,459,426
1,427,219
39,470
993,708
20,486,107
18,179,814
9,142,223
2,531,624
3,123,074
1,567,897
1,121,573
627,500
30,000
26,403
7,020
2,500
1,762,236
628,700
659,536
214,000
80,000
180,000
544,057
530,000
27,974,305
145,742,643

26,993,540	57,295,612	109,084,165
1,228,988	1,228,988	1,228,988
25,764,552	56,066,624	107,855,177
1,228,988	57,295,612	109,084,165
12,257,162	15,198,743	24,959,181
90,389	90,389	90,389
		1,498,690
		1,653,038
		1,220,038
		643,000
		27,000
		103,000
		550,038
		300,000
		30,000
		103,000
7,555	7,555	7,555
12,159,219	15,100,799	21,303,500
670,356	670,656	686,507
321,745	492,624	969,229
29,400	29,400	29,400
483,026	492,046	702,893
10,654,691	13,416,073	18,915,471
	12,785,416	17,254,942
	7,032,948	8,797,484
	2,026,890	2,436,815
	1,617,933	2,923,417
	959,649	1,449,730
	676,573	1,005,073
	435,500	606,500
	26,403	26,403
	7,020	7,020
	2,500	2,500
	166,600	1,101,182
	145,600	546,243
		192,423
		196,016
	21,000	166,500
		95,290
	464,057	464,057
		406,009
12,257,162	15,198,743	24,959,181
13,486,151	72,494,355	134,043,346

BUDGET COMPLEMENTAIRE

8 Provisions, réserve	16,000,000
881 Provision pour modification pendant l'exécution	8,113,740
<i>Data center (montants complémentaires)</i>	2,524,713
<i>Travaux</i>	2,524,713
<i>Honoraires mandataires</i>	prévus dans CFC 59
Mesures additionnelles de sécurité	4,456,500
<i>Travaux</i>	3,713,750
<i>Périphérie (cloture du site)</i>	2,694,250
<i>Equipements intérieurs</i>	1,019,500
<i>Honoraires mandataires</i>	742,750
Aménagement niveau -4 (montants complémentaires)	1,132,527
<i>Travaux</i>	1,132,527
<i>Honoraires mandataires</i>	prévus dans CFC 59
883 Provision pour divers et imprévus	7,886,260
	7,227,913
Aménagement niveau -4 (montants complémentaires)	658,347
TOTAL avec BUDGET COMPLEMENTAIRE	161,742,643

16,000,000
8,113,740
2,524,713
2,524,713
prévus dans CFC 59
4,456,500
3,713,750
2,694,250
1,019,500
742,750
1,132,527
1,132,527
prévus dans CFC 59
7,886,260
7,227,913
658,347
161,742,643

5,700	8,967,422
5,700	5,766,283
	2,334,000
	2,334,000
5,700	2,299,756
	1,729,558
5,700	570,198
	1,132,527
	1,132,527
	3,201,139
	2,648,642
	552,497
13,486,151	72,500,055
	143,010,768

OMPI - NOUVELLE CONSTRUCTION
TABLEAU BUDGET ET COÛTS REVISES

ANNEXE 2
page 2

CFC DESCRIPTION	Programmes et budgets 2006 - 2010	Programmes et budgets 2006 - 2011	Montants payés 2008 30/06/08	Montants payés 2009 31/05/09	Montants payés 2011 30/06/11
Situation des paiements OMPI au					

PROGRAMMES ET BUDGETS BIENNAUX

Programmes et budgets biennaux	10,781,000	12,686,648	1,098,767	2,711,757	9,711,117
02 Travaux de construction		500,000			497,529
54 Intérêts intercalaires durant 26 mois (2008-2009-2010) pour un emprunt de 113'580'000 CHF	6,891,000				
Intérêts et frais bancaires sur le prêt de 130'000'000 CHF (prêt initial 114 mio. CHF et complémentaire 16 mio. CHF)		7,874,551	40,000	215,325	5,135,852
55 Frais administratifs du Maître d'ouvrage (salaires consultants, frais jury, etc.)	1,440,000	1,723,678	1,058,767	1,201,717	1,562,232
56 Prestations du Pilote: honoraires et frais	2,450,000	2,588,419		1,294,715	2,515,504
<i>frais</i>	100,000	135,169		46,465	132,904
<i>honoraires</i>	2,350,000	2,453,250	688,355	1,248,250	2,382,600
TOTAL avec BUDGET COMPLEMENTAIRE ET PROGRAMMES ET BUDGETS BIENNAUX	172,523,643	174,429,291	14,584,918	75,211,812	152,721,885

COÛTS PROJET INITIAL

Coûts projet initial	25,832,053	25,832,053	25,832,056	25,832,056	25,832,056
0 Terrain: achat parcelle (1998)	13,554,124	13,554,124	13,554,125	13,554,125	13,554,125
01 Acquisition terrain et frais	13,554,124	13,554,124	13,554,125	13,554,125	13,554,125
5 Frais de concours (1999)	1,693,788	1,693,788	1,693,789	1,693,789	1,693,789
50 Frais de concours	1,693,788	1,693,788	1,693,789	1,693,789	1,693,789
Coûts perdus liés au projet initial (2000-2004)	10,584,141	10,584,141	10,584,142	10,584,142	10,584,142
Coûts perdus liés au projet initial	10,584,141	10,584,141	10,584,142	10,584,142	10,584,142
TOTAL avec COÛTS PROJET INITIAL	198,355,696	200,261,344	40,416,973	101,043,868	178,553,940

OMPI - NOUVELLE SALLE DE CONFERENCE

ANNEXE 3

TABLEAU BUDGET ET COUTS REVISES

page 1

Date: 30.06.2011

CFC DESCRIPTION	Enveloppe financière APPROUVEE projet phase 1	Enveloppe financière APPROUVEE projet phases 1 et 2	Montants payés 2009	Montants payés 2011
Situation des paiements OMPI au			31/05/09	30/06/11
Approbation des Etats membres	12/12/08	01/10/09		

CONSTRUCTION ET MAITRE D'OUVRAGE

COUTS DE CONSTRUCTION (CFC 1 à 5)		50,300,000		
Total coûts de construction bâtiment		50,300,000		247,952
SOUS-TOTAL CONSTRUCTION	0	50,300,000		247,952
FRAIS MAITRE D'OUVRAGE (CFC 1, 2, 3, 4, 5, 9)	4,200,000	13,900,000	748,500	6,936,500
1 Travaux préparatoires				44,687
2 Bâtiment				14,584
3 Equipements d'exploitation				
4 Aménagements extérieurs				
5 Frais secondaires	4,200,000	13,900,000	748,500	6,877,229
51 Autorisations, taxes		320,000		50,986
52 Echantillons, reproductions, maquettes	280,000	1,070,000	36,315	329,167
53 Assurances		30,000		
56 Autres frais	120,000	1,420,000	0	430,281
560 Autres frais secondaires		370,000		37,081
561 Honoraires et frais du pilote	120,000	1,050,000		393,200
59 Honoraires	3,800,000	11,060,000	712,185	6,066,795
Architecte				3,310,416
Sous-traitants architecte				707,983
Ingénieurs civils				1,203,261
Ingénieurs électricité				451,500
Ingénieurs CVC				221,346
Ingénieur sanitaire				126,650
Honoraires géomètre				
Honoraires spécialistes				21,986
Honoraires divers				23,652
SOUS-TOTAL MAITRE D'OUVRAGE	4,200,000	13,900,000	748,500	6,936,500
TOTAL CONSTRUCTION ET MAITRE D'OUVRAGE	4,200,000	64,200,000	748,500	7,184,452

BUDGET COMPLEMENTAIRE

8 Provisions, réserve		4,000,000	0	0
883 Provision pour divers et imprévus		4,000,000		
TOTAL avec BUDGET COMPLEMENTAIRE	4,200,000	68,200,000	748,500	7,184,452

CFC DESCRIPTION	Programmes et budgets 2010 - 2013	Montants payés 2011
Situation des paiements OMPI au		30/06/11

PROGRAMMES ET BUDGETS BIENNAUX

Programmes et budgets biennaux	809,486	38,152
54 Intérêts et frais bancaires sur le prêt de 40'000'000 CHF (aucun tirage prévu avant 2014)		
55 Frais administratifs du Maître d'ouvrage (salaires consultants, frais jury, etc.)	809,486	38,152
TOTAL avec BUDGET COMPLEMENTAIRE ET PROGRAMMES ET BUDGETS 2010-2013	69,009,486	7,222,603

[Fin de l'appendice et du document]